

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2011.09.99 « PLAN D'URBANISME »
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure visant à modifier les limites des grandes affectations et des îlots déstructurés est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 22 mars 2022 ;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Hope Town peut modifier le contenu de son Plan d'urbanisme afin de l'adapter au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Joanne Ross
appuyé par Élisabeth Thériault

et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le Règlement numéro 2022-06 modifiant le Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town soit adopté et décrète ce qui suit:

Article 1

Le plan numéro AF-2009-06.11 « Affectation des sols de la municipalité de Hope Town », faisant partie intégrante du Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town, est abrogé et remplacé par le plan numéro AF-2021-06.11 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Hope Town » ce, tel que reproduit à l'Annexe A du présent règlement.

Conséquemment, le numéro de plan «AF-2009-06.11 » mentionné à la fin du 2^{ème} alinéa de la Deuxième partie « L'affectation des sols et densités d'occupation du territoire » du Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town, est abrogé et remplacé par le numéro de plan «AF-2021-06.11 ».

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Hope Town tenue le 11 janvier 2023, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope Town.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Sylvie Francoeur
Directrice générale


Linda MacWhirter
Mairesse

Avis de motion :	5 octobre 2022
Dépôt et présentation du projet de règlement :	5 octobre 2022
Avis public :	23 novembre 2022
Adoption du règlement :	11 janvier 2023
Avis de promulgation :	8 février 2023